

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MEAUX

· **Les référés :**

Les audiences de référés reprendront le **vendredi 15 mai 2020**.

Les audiences seront reportées ainsi :

- Audience du 20/03, 11 dossiers, sur le 15/05
- Audience du 27/03, 10 dossiers, sur le 22/05
- Audience du 03/04, 10 dossiers, sur le 29/05
- Audience du 10/04, 10 dossiers, sur le 5/6
- Les audiences des 17, 24 et 30/04, comportant respectivement 4,5 et 1 dossier, sur le 12 juin.

Les nouvelles demandes devront ainsi pouvoir être audiencées **à compter du 19 juin**.

Les agents du service préviendront les avocats et/ou justiciables par tous moyens (appel téléphonique, mails, courrier en lettre simple, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020) des nouvelles dates et **devront procéder à des convocations en différées toutes les 30 minutes** : 1^{er} dossier à 9H, dossier suivant à 9H30 et ainsi de suite, tout en enjoignant le public à n'entrer dans le palais de justice que 5 minutes avant son horaire de convocation et de patienter derrière la porte de la salle d'audience jusqu'à l'appel du greffier.

Il a été décidé que les audiences de référés (mais également par la suite, toutes les autres audiences) auront désormais lieu en **chambre du conseil**.

· **Les audiences de BCO, MEE et BJ :**

Il est décidé de reprendre les audiences à compter du **23 mai 2020**. Les audiences reprendront selon le calendrier actuel.

Les dossiers non évoqués du fait du confinement seront reconvoqués à une date ultérieure.

Le greffe sera chargé, avant la reprise, de reprendre attache avec toutes les parties afin de mettre en place des **convocations en horaires différés à l'instar de ce qui sera fait pour les référés**, avec les mêmes recommandations.

Les requêtes peuvent être déposées et mais nous ne savons pas quand elles pourront faire l'objet d'un enregistrement.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX :

- **Audiences de mise en état du mardi 9H30**

Les audiences de mise en état du Mardi matin sont assurées par DEUX confrères du Barreau de Meaux assurant une permanence pour l'ensemble des cabinets, et ce dans l'attente d'une reprise normale afin dans un premier temps de continuer à limiter le nombre de personnes présentes dans les locaux du tribunal.

Nos confrères NEGREVERGNE et FREDJ CATEL assureront comme vous le savez déjà les audiences du 5 mai 2020 9H30 et 14H00 et pour la suite il convient de se reporter au tableau ci-dessous.

AUDIENCE	AVOCAT 1	AVOCAT 2
Mardi 19 mai 2020	Bertrand DURIEUX	Yann ROCHER ou Emmanuelle JOLY
Mardi 09 juin 2020	Nora DOSQUET	Thierry MONEYRON
Mardi 16 juin 2020	Marc TOULON	Audrey CAGNEAUX- DUMONT
Mardi 23 juin 2020	Emmanuel VAUTIER	Franck LESEUR

Leurs coordonnées sont sur le site du barreau dans l'annuaire: <https://ordreavocats-meaux.fr/>

- **Audiences de plaidoiries 14H00 à partir du 11 mai 2020**

En ce qui concerne les audiences de plaidoiries, elles se tiendront normalement avec des convocations par tranche horaire.

Le Président du Tribunal de Commerce me précise qu'il est souhaité que vous indiquiez au tribunal par avance et par mail (par mail adressé à gtcmeaux@free.fr) :

Si votre dossier sera plaidé ou déposé

Si votre dossier n'est en réalité pas en état et qu'un renvoi sera sollicité d'un commun accord entre les parties

En effet afin d'organiser au mieux les convocations « heurées » et que seuls les dossiers prêts soient retenus, le Tribunal souhaite pouvoir avoir une vision exacte du nombre de dossiers plaidés.

Ainsi, les dossiers qui sont susceptibles d'être déposés, pourront l'être en début d'audience à 14H00 d'où l'intérêt d'en avoir informé le tribunal à l'avance afin qu'une convocation ne soit pas émise pour une heure plus tardive et « prenne la place d'un dossier à plaider »

Pour les dossiers non retenus pour les audiences de plaidoirie ils seront renvoyés à la chambre de mise en état à 9h30 à une date ultérieure.